



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/AC.51/1996/L.8/Add.10
4 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session (Deuxième partie)
26 août-6 septembre 1996

PROJET DE RAPPORT

Additif

Rapporteur : M. Anatoliy T. OLIYNYK (Ukraine)

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES

Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 1998-2001

Programme 9. Commerce et développement

1. À sa 33e séance, le 25 juin 1996, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 9 (Commerce et développement), du projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001.

Débat

2. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui au programme et accueilli avec satisfaction les efforts qui avaient été faits pour présenter un programme de travail simplifié. Un certain nombre de délégations étaient d'avis qu'une plus grande place aurait dû être faite à certains éléments tels que la dette, la lutte contre la pauvreté et la coopération économique entre pays en développement. Certaines délégations ont indiqué que le programme devrait refléter les accords intervenus à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

3. Plusieurs délégations étaient d'avis que les amendements au programme 9 adopté par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED devraient être approuvés par le Comité.

4. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'importance des travaux de la CNUCED portant sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Un certain nombre de délégations étaient d'avis qu'il n'y avait pas lieu de faire référence aux pays en développement sans

littoral dans le sous-programme 9.4, mais bien plutôt, conformément à l'accord intervenu à la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, dans le programme 9.5.

5. Certaines délégations étaient d'avis que le sous-programme 9.5 n'aurait pas dû être inclus dans le programme, l'accord ne s'étant pas fait le concernant lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

6. Certaines délégations ont souligné que la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement devrait être mentionnée dans tous les sous-programmes.

7. Plusieurs délégations ont demandé que le libellé convenu "pays à économie en transition" soit employé plutôt que "pays en transition" aux paragraphes 9.7 d), 9.13 c) et 9.19 a).

Conclusions et recommandations

8. Le Comité du programme et de la coordination a été informé des amendements que le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme du Conseil du commerce et du développement avait proposés lors de sa vingt-septième session, tenue à Genève le 17 juin 1996. Le Comité a prié le Secrétaire général de soumettre une version du programme 9 révisée à la lumière des décisions que le Conseil pourra avoir adoptées lors de sa quarante-troisième session ordinaire, qui se tiendra à Genève du 7 au 18 octobre 1996, pour examen par l'Assemblée générale lors de sa cinquante et unième session.
